

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le neuvième (9^e) jour du mois de mars 2026 à 18h30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : madame Joannie Bouchard, ainsi que messieurs Nicolas Harvey, Boris Saint-Jean Petterson, Dany Tremblay et Michel Kowalew sous la présidence de monsieur Gilles Harvey, maire.

Est absente : madame Martine Tremblay.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Josyanne Gauthier ainsi que madame la greffière-trésorière, Chantal Lamarre.

Une première période de questions réservée au public débute à 18h32 et prend fin à 18h32, il n'y a pas eu de question de la part du public.

Rés # 26-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Josyanne Gauthier, directrice générale et modifié par monsieur Michel Kowalew, sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 26-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2026

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

Rés # 26-03-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Josyanne Gauthier à en faire le paiement :

- C2610191 à C2510206, L200011 à L2600027 et P2600045 à P2600101	403 629,11 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	59 835,28 \$
- Frais de déplacement	351,76 \$
TOTAL	463 816,15 \$

Rés # 26-03-04

AUTORISATION À LA MRC DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Siméon à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est la liste des personnes n'ayant pas acquitté leurs taxes pour l'année 2024 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

De plus, le conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière, madame Josyane Gauthier ou la greffière-trésorière, madame Chantal Lamarre à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

Que la directrice générale et greffière-trésorière a soumis, aux membres du Conseil municipal, la liste des taxes impayées (arrérages) pour l'année 2024 et que ceux-ci en ont pris connaissance et l'approuve.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

Rés# 26-03-05

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION AVEC LE GARAGE SAVARD INC ET AJUSTEMENT DU LOYER POUR 2026

ATTENDU

QUE le garage municipal et la caserne de pompiers ont été incendiés le 1^{er} février 2025 ;

ATTENDU

QUE la Municipalité a dû relocaliser l'endroit où entreposer les camions de pompiers, lesquels doivent être gardés dans un garage chauffé ;

ATTENDU

QUE le Garage Savard inc. a loué à la Municipalité une partie de son garage pour l'entreposage des camions de pompiers, conformément à un bail de location;

ATTENDU

QUE la Municipalité doit renouveler son bail de location avec le Garage Savard inc., la nouvelle caserne n'étant pas encore construite ;

ATTENDU

QUE le Garage Savard inc. a informé la Municipalité qu'en raison de l'augmentation de ses coûts d'exploitation, notamment le chauffage et les assurances, une hausse du loyer est requise pour l'année 2026 ;

ATTENDU

QUE le loyer doit être majoré d'un montant de 500 \$ par mois à compter de 2026, auquel s'ajoute un ajustement additionnel de 500 \$ par mois destiné à couvrir l'augmentation des frais de chauffage et des assurances ;

EN

CONSÉQUENCE sur proposition madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité renouvelle le bail de location conclu avec le Garage Savard inc. pour l'entreposage des camions, et ce, jusqu'à la mise en service de la nouvelle caserne de pompiers ;
- le loyer mensuel soit augmenté d'un montant de 500 \$, applicable à compter du 1er février 2026 ;
- qu'un ajustement additionnel de 500 \$ par mois soit accordé afin de compenser l'augmentation des frais de chauffage et des assurances assumés par le Garage Savard inc. ;
- la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution.

c.c. Nicolas Savard, représentant de Garage Savard inc.

Rés# 26-03-06

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT
DE 316 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 AVRIL 2026**

ATTENDU
QUE,

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 316 800 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
171	316 800 \$

ATTENDU
QU'

il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU
QUE,

conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 171 (fosses sceptiques aide citoyenne), la Municipalité de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Michel Kowalew, et appuyé par Boris Saint-Jean Petterson et résolu unanimement.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 avril 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 8 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire ou le maire suppléant et la directrice générale;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	26 400 \$	
2028.	27 400 \$	
2029.	28 600 \$	
2030.	29 700 \$	
2031.	30 800 \$	(à payer en 2031)
2031.	173 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 171 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 avril 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

c.c. Ministère des Finances.

Rés# 26-03-07

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU
QUE

la Municipalité souhaite ajouter les fonctions de Gestionnaire du camping municipal à madame Chantal Lamarre, greffière-trésorière à compter du mois d'avril 2026;

ATTENDU
QUE

à la suite de l'ajout des responsabilités de Gestionnaire du camping municipal, madame Lamarre consacra 50% de ses efforts à la gestion du camping et l'autre 50% à la gestion du greffe et de la trésorerie;

ATTENDU
QUE

la Municipalité souhaite maintenir les services offerts actuellement par le greffe et la trésorerie tout en poursuivant les travaux de modernisation de la gestion du greffe et de la trésorerie ;

ATTENDU
QUE

madame Chantal Lamarre supervise les tâches déléguées à la greffière-trésorière adjointe et que seule madame Lamarre conserve le droit de signer les documents officiels de la Municipalité en sa qualité de greffière-trésorière ;

EN
CONSÉQUENCE

sur proposition monsieur Nicolas Harvey il est résolu à l'unanimité des conseillers que madame Sydgie Valcourt, employée permanente à la municipalité soit nommée greffière-trésorière adjointe.

Rés# 26-03-08

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 315 –
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 270 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Dany Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « Règlement N° 315 modifiant le Règlement 270 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés# 26-03-09

**OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT – SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

ATTENDU
QUE

la Municipalité souhaite soutenir la relève locale et offrir des opportunités d'emploi aux étudiants durant la période estivale ;

ATTENDU
QUE

le Service des travaux publics connaît un achalandage accru durant la saison estivale et qu'il nécessite du personnel supplémentaire pour accomplir les tâches de tonte de pelouse et de peinture ;

EN
CONSÉQUENCE

sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- Le Conseil autorise la publication d'une offre d'emploi étudiante pour le Service des travaux publics ;
- La directrice générale procède à l'affichage, à la sélection et à l'embauche.

Rés# 26-03-10

OCTROYER LE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon a déposé sur le plateforme gouvernemental SEAO un appel d'offres public le 20 janvier 2026 pour la construction du garage municipal et de la caserne de pompiers ci-après référé comme « Édifice Sylvain-Fortin »;

ATTENDU
QUE

les soumissions déposées pour répondre à l'appel d'offres public pour la construction de l'Édifice Sylvain-Fortin ont été ouvertes publiquement le 26 février 2026 à 11h HNE dans les bureaux de la municipalité;

ATTENDU
QUE

lors de l'ouverture des soumissions, étaient présents :

- madame Josyane Gauthier, responsable de l'ouverture ;
- madame Christine Dufour, témoin;
- monsieur Mathieu Simard, témoin;
- madame Shirley Dufour, soumissionnaire;
- monsieur Philip Mailoux, soumissionnaire.

ATTENDU
QUE

les soumissionnaires sont au nombre de quatre (4), et ont présenté des soumissions tel que décrites dans le tableau suivant ;

A	Construction Unibec	2 482 700,00 \$
B	Point.Co	2 595 807,16 \$
C	Construction Philex	2 640 000,00 \$
D	Construction Éclair	2 324 972,03 \$

ATTENDU
QUE

le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences des documents de l'appel d'offres est l'entreprise 9014-2050 Québec inc. CONSTRUCTION ÉCLAIR avec un prix total de deux millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-douze dollars et trois cents (2 324 972,03 \$) ;

EN
CONSÉQUENCE

sur proposition monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour la construction de l'Édifice Sylvain-Fortin à Construction Éclair au prix soumis de 2 324 972,03 \$ taxes en sus.

c.c. 9014-2050 Québec inc. CONSTRUCTION ÉCLAIR

Rés# 26-03-11

OCTROYER LE CONTRAT POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE LA RUE SAINT-DAVID

ATTENDU
QUE

la Municipalité souhaite procéder à des travaux majeurs de restauration des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire ainsi que la réfection de la chaussée de la rue Saint-David ;

ATTENDU
QUE

souhaite bénéficier de la création de plans et devis par une firme d'ingénierie spécialisée avant d'octroyer le contrat de réalisation des travaux de la rue Saint-David;

ATTENDU
QUE

la firme Arpo Groupe-Conseil offre des services d'ingénierie pour la création de plans et devis et est disponible pour réaliser le mandat de la municipalité;

ATTENDU
QUE

le mandat de création des plans et devis consiste à :

- la préparation des plans et devis pour commentaires, pour soumissions et pour construction;
- l'estimation budgétaire;

- le suivi et les réponses aux questions lors de la publication de l'appel d'offres public;
- l'analyse des soumissions.

ATTENDU
QUE

la firme Arpo Groupe-Conseil a présenté une soumission pour le mandat de création de plans et devis répondant aux exigences de la demande de la municipalité pour une somme de vingt-cinq mille trois-cents dollars (25 300 \$) ;

EN
CONSÉQUENCE

sur proposition monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour les plans et devis pour les travaux de la rue Saint-David à Arpo Groupe-Conseil au prix de 25 300 \$ taxes en sus.

c.c. : Serge Landry, ing. Arpo Groupe-Conseil

**Rés# 26-03-12 OCTROYER LE CONTRAT POUR LA GÉOTECHNIQUE POUR
LES TRAVAUX DE LA RUE SAINT-DAVID**

ATTENDU
QUE

la Municipalité souhaite procéder à des travaux majeurs de restauration des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire ainsi que la réfection de la chaussée de la rue Saint-David ;

ATTENDU
QU'

une étude géotechnique est nécessaire avant d'octroyer le contrat de réalisation des travaux de la rue Saint-David;

ATTENDU
QUE

deux firmes ont soumissionnées pour les services d'étude géotechnique pour réaliser le mandat de la municipalité;

ATTENDU
QUE

le mandat d'étude géotechnique consiste à :

- Procéder au sondage géotechnique, à savoir:
 - Mobilisation et démobilitation des équipements;
 - Sondage à 4,5 mètres de profondeur;
 - Signalisation;
- Analyse en laboratoire et rapport, à savoir:
 - Autres analyses en laboratoire;
 - Caractérisation environnementale de sol;
 - Caractérisation MGR;
 - Rapport de présentation et plan gestion des sols et MGR.

ATTENDU
QUE

la firme Laboratoire d'Expertises de Québec ltée (LEQ) a été retenue pour le mandat à procéder à l'étude géotechnique répondant aux exigences de la demande de la municipalité pour une somme de vingt-six mille dollars (26 000 \$) ;

EN
CONSÉQUENCE

sur proposition monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour l'étude géotechnique pour les travaux de la rue Saint-David à Laboratoire d'Expertises de Québec ltée (LEQ) au prix de 26 000 \$ taxes en sus.

c.c. : Olivier Juneau, ing., M. Sc., Vice-président LEQ

Rés# 26-03-13

OCTROYER LE CONTRAT POUR LE RELEVÉ TERRAIN DE LA RUE SAINT-DAVID

ATTENDU
QUE

la Municipalité souhaite procéder à des travaux majeurs de restauration des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire ainsi que la réfection de la chaussée de la rue Saint-David ;

ATTENDU
QU'

un relevé terrain de la rue Saint-David est nécessaire avant d'octroyer le contrat de réalisation des travaux de la rue Saint-David;

ATTENDU
QUE

la firme Géo-Civil inc. offre des services de relevé terrain et est disponible pour réaliser le mandat de la municipalité;

ATTENDU
QUE

le mandat de relevé terrain comprend :

- Déplacement de l'équipe d'arpentage G.P.S. ;
- Frais de déplacement ;
- Remise des données en fichier .dwg, .txt (Autocad, texte);
- Les éléments relevé pour rue St-David.

ATTENDU
QUE

la firme Géo-Civil inc. est disponible pour réaliser le mandat de relevé terrain pour une somme forfaitaire de trois mille sept-cents dollars (3 700 \$) ;

EN
CONSÉQUENCE

sur proposition monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour le relevé terrain pour les travaux de la rue Saint-David à Géo-Civil inc. au prix de 3 700 \$ taxes en sus.

c.c. : Jean-François Boies, Géo-Civil inc.

Rés # 26-03-14

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308 RELATIF À LA GESTION ET LA RÉGLEMENTATION DU CAMPING MUNICIPAL DE SAINT-SIMÉON

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Boris Saint-Jean Petterson, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « *Règlement numéro 308 relatif à la gestion et la réglementation du Camping municipal de Saint-Siméon* ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés# 26-03-15

NOMINATION D'UNE GESTIONNAIRE POUR LE CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon est propriétaire et exploitante du Camping municipal situé au 120 rue du Festival ;

CONSIDÉRANT
QU'

il y a lieu de désigner une personne responsable de la gestion et du fonctionnement du Camping municipal;

CONSIDÉRANT
QUE

le Conseil municipal juge approprié de confier ce mandat à une personne possédant les compétences nécessaires;

EN
CONSÉQUENCE

sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité de Saint-Siméon procède à la nomination de madame Chantal Lamarre au poste de gestionnaire du Camping municipal, et ce, à compter du 9 mars 2026 ;
- la gestionnaire soit chargée de l'administration quotidienne du camping, des travaux d'aménagement et de réparation, de l'opération

des installations, du service à la clientèle, de la gestion du personnel et de l'application des politiques et règlements municipaux;

- madame Chantal Lamarre conjugue le poste de gestionnaire du Camping Municipal à son poste de greffière-trésorière;
- les conditions de travail soient établies conformément à l'entente convenue entre les parties ;
- la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Rés# 26-03-16

NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT
QUE

la bibliothèque Henri-Brassard doit désigner un responsable afin d'assurer la coordination, la gestion et le bon fonctionnement de ses activités ;

CONSIDÉRANT
QUE

les membres présents à la rencontre du 27 janvier 2026 ont procédé à une élection conformément aux règles en vigueur ;

CONSIDÉRANT
QUE

le vote a été tenu au scrutin secret, assurant ainsi la confidentialité et l'intégrité du processus de sélection ;

EN
CONSÉQUANT

sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- Monsieur Jean-Marc Gaudreau est officiellement nommé au poste de responsable de la bibliothèque Henri-Brassard ;
- La nomination prend effet à compter du 10 mars 2026, et ce, pour une période de trois (3) ans ;
- Le responsable exercera les fonctions prévues, incluant :
 - o La gestion des ressources documentaires ;
 - o La coordination des activités et services offerts ;
 - o La supervision des bénévoles associés à la bibliothèque ;
 - o La représentation de la bibliothèque auprès du Conseil et du public.

Rés# 26-03-17

APPUI POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'IMPLANTATION DU PARC DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT
QUE

la MRC de Charlevoix-Est a, par résolution unanime (Rés. 26-02-32), demandé au Gouvernement du Québec de réitérer son engagement de concrétiser le projet de Parc national de la Côte-de-Charlevoix et d'en accélérer le processus de création ;

CONSIDÉRANT
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon souhaite poursuivre le développement de son offre touristique et culturelle;

CONSIDÉRANT
QUE

le développement et l'implantation du Parc national de la Côte-de-Charlevoix favorisera l'offre touristique et culturelle de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT
QU'

une fois le Parc national de la Côte-de-Charlevoix créé, l'achalandage touristique provoqué par l'existence du Parc contribuera à attirer une nouvelle catégorie de touristes qui généreront un apport économique important aux commerçants de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT
QUE

la Municipalité contribuera à l'essor de l'offre des commerçants existants ainsi qu'aux nouveaux commerçants qui souhaitent développer de nouvelles offres à Saint-Siméon ;

CONSIDÉRANT
QUE

la présence de plus de touristes contribuera à augmenter la richesse collective la communauté ;

EN

CONSÉQUENCE sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité que quel que soit le gouvernement élu à la suite des élections générales provinciales de l'automne 2026, ce dernier :

- Poursuivra les étapes nécessaires à l'aménagement du Parc;
- Offrira le financement adéquat pour la poursuite du développement de l'implantation du Parc de la Côte-de-Charlevoix;
- Respectera l'échéancier proposé pour une création officielle en 2028.

c.c. Monsieur François Legault, Premier Ministre
Monsieur Paul Saint-Pierre Plamondon, Chef du Parti Québécois, député de la circonscription de Camille-Laurin
Madame Ruba Ghazal, Co porte-parole de Québec solidaire, députée de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve
Monsieur Sol Zanetti, Co porte-parole de Québec solidaire, député de la circonscription de Jean-Leage
Madame Christine Fréchette, députée de la circonscription de Sanguinet
Monsieur Bernard Drainville, député de la circonscription de Lévis
Monsieur Éric Dumaine, Chef du Parti Conservateur du Québec

Rés # 26-03-18 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les dons, cotisations ou subventions suivantes ;

DBO Expert service inspection TSA pour Port-au-Persil	118,24 \$
Les As de Saint-Siméon – Tournoi de Volleyball	120 \$
Cotisation annuelle du Barreau du Québec – Avocate à la retraite	371,55 \$
Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	327 \$
Société d'histoire de Charlevoix – Abonnement Régulier	40 \$
Espace Muni – Membrariat	54,62 \$

CORRESPONDANCE :

RESSOURCES HUMAINES

- Candidatures pour un poste aux Travaux publics.

FORMATION

- Action patrimoine – 24 mars 2026 9h à 12h en ligne – Boris Saint-Jean Petterson y participera

Une période de questions réservée au public débute à 18h56 et prend fin à 18h56, puisque qu'aucune question n'a été posée.

Rés # 26-03-19 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18h57.

Moi, Gilles Harvey, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gille Harvey
Maire

Josyane Gauthier
Directrice générale